



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 2 février 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres antérieures au sujet des violations et des agressions graves et répétées commises par la Turquie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, j'aimerais porter à votre attention le fait que le régime turc a perpétré de nouvelles attaques manifestes contre notre peuple et contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales, dans le cadre du soutien flagrant accordé par le régime turc au terrorisme.

Ces derniers jours, les forces turques se sont infiltrées en territoire syrien et ont occupé bon nombre de villages syriens, dont ceux de Ghouz et d'Abou el-Zendeïn, situés à l'ouest de la ville de Bab, au nord d'Alep.

Ces attaques s'inscrivent dans le prolongement des actes hostiles commis par le régime turc qui fournit, depuis plus de cinq ans, divers types de soutien militaire, matériel et logistique à des groupes terroristes armés; facilite l'infiltration de combattants terroristes étrangers en Syrie; établit des camps d'entraînement sur le territoire turc, sous la supervision directe de l'armée et des renseignements turcs; et fournit une couverture aérienne ainsi que les armements les plus modernes aux groupes terroristes se trouvant en Syrie. Ce régime a même apporté une aide médicale aux terroristes se trouvant en territoire turc. Il est de notoriété publique qu'il a fait construire un mur défensif en territoire syrien au détriment des propriétaires fonciers, qui va à l'encontre des relations de bon voisinage.

Le Gouvernement syrien condamne fermement les crimes et les agressions répétés commis par la Turquie contre le peuple et l'intégrité territoriale de la Syrie, qui constituent des violations flagrantes de sa souveraineté et vont à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Syrie et à la lutte contre le terrorisme.

Le Gouvernement syrien demande une fois encore au Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de mettre un terme aux crimes susmentionnés commis par le régime turc contre la population syrienne et aux agressions répétées contre le territoire syrien. Le Conseil doit amener également le régime turc à



appliquer ses résolutions en matière de lutte contre le terrorisme et à respecter la souveraineté et l'unité territoriale de la Syrie ainsi que son peuple.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mounzer **Mounzer**
